



Cognac Patrimoine

Ville et Nature,
du divorce à la réconciliation



Arbres disparus de Cognac

COGNAC — Le Pont du Parc François-1^{er}
Michel Adam – 15 avril 2010

17. - COGNAC. - Vue générale au XVIII^e siècle
(d'après une vieille gravure)





▲ La Tour de Lusignan, gravure de Thiéron, première moitié XIX^e siècle
Collection du Musée d'Art et d'Histoire

Années 1900

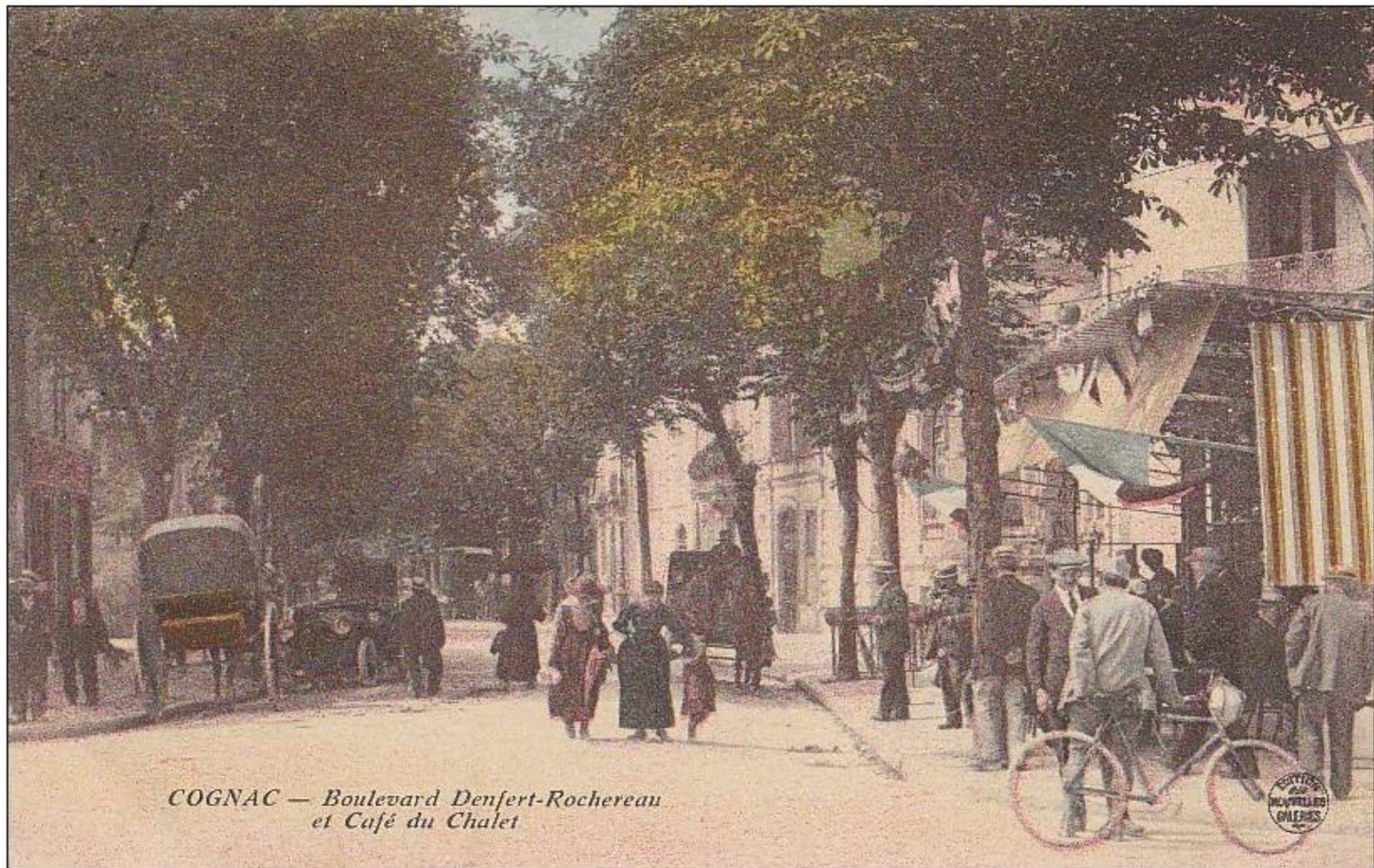
COGNAC — Boulevard Denfert-Rochereau



ALFRED BASSIER

Paul BARRET
à la rue Angoulême
COGNAC
PIANOS
ÉCRIVE & LIÉGÈRE
VENTE & CRÉDIT

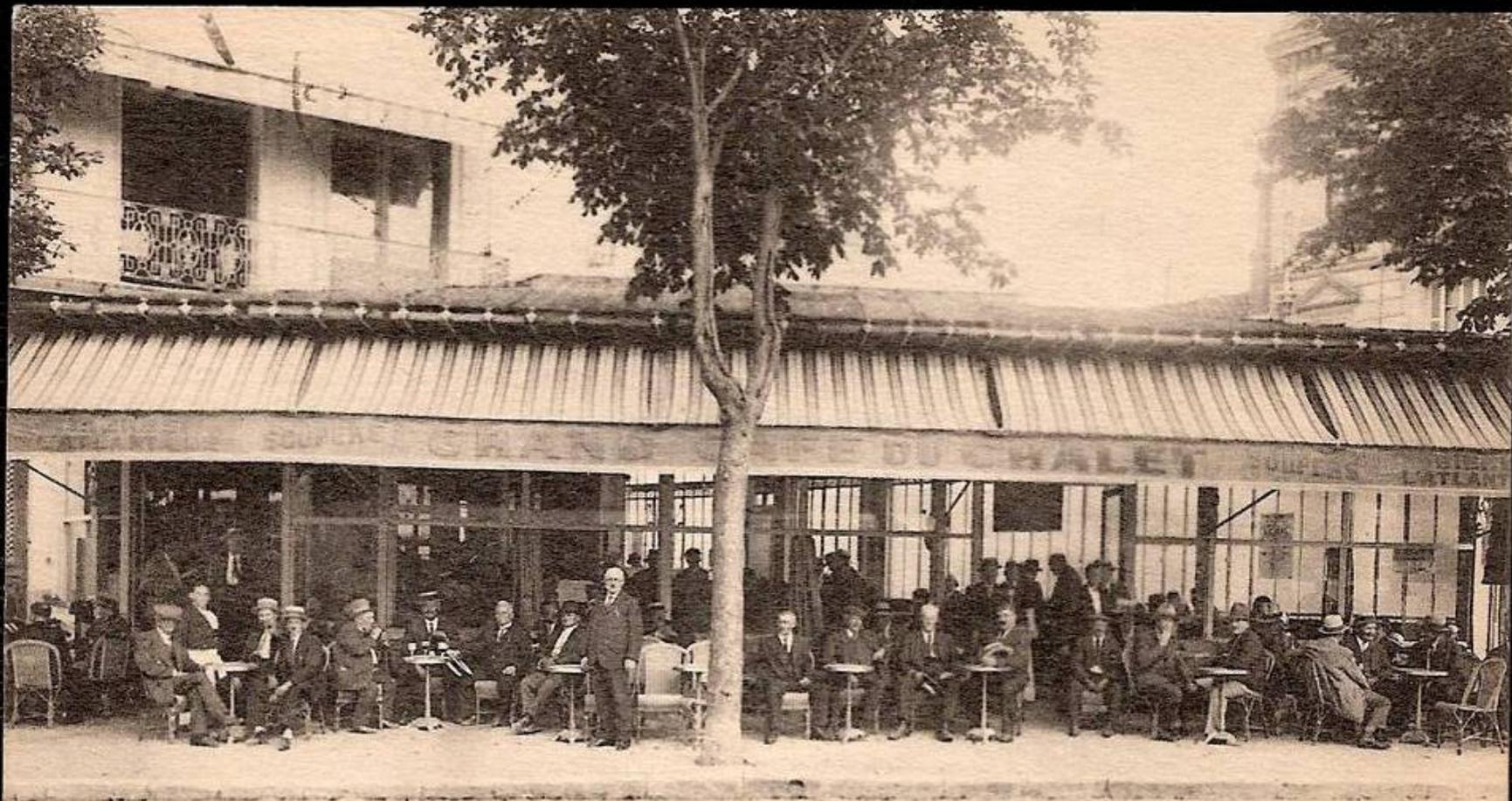
Edit Moreau, tabacs



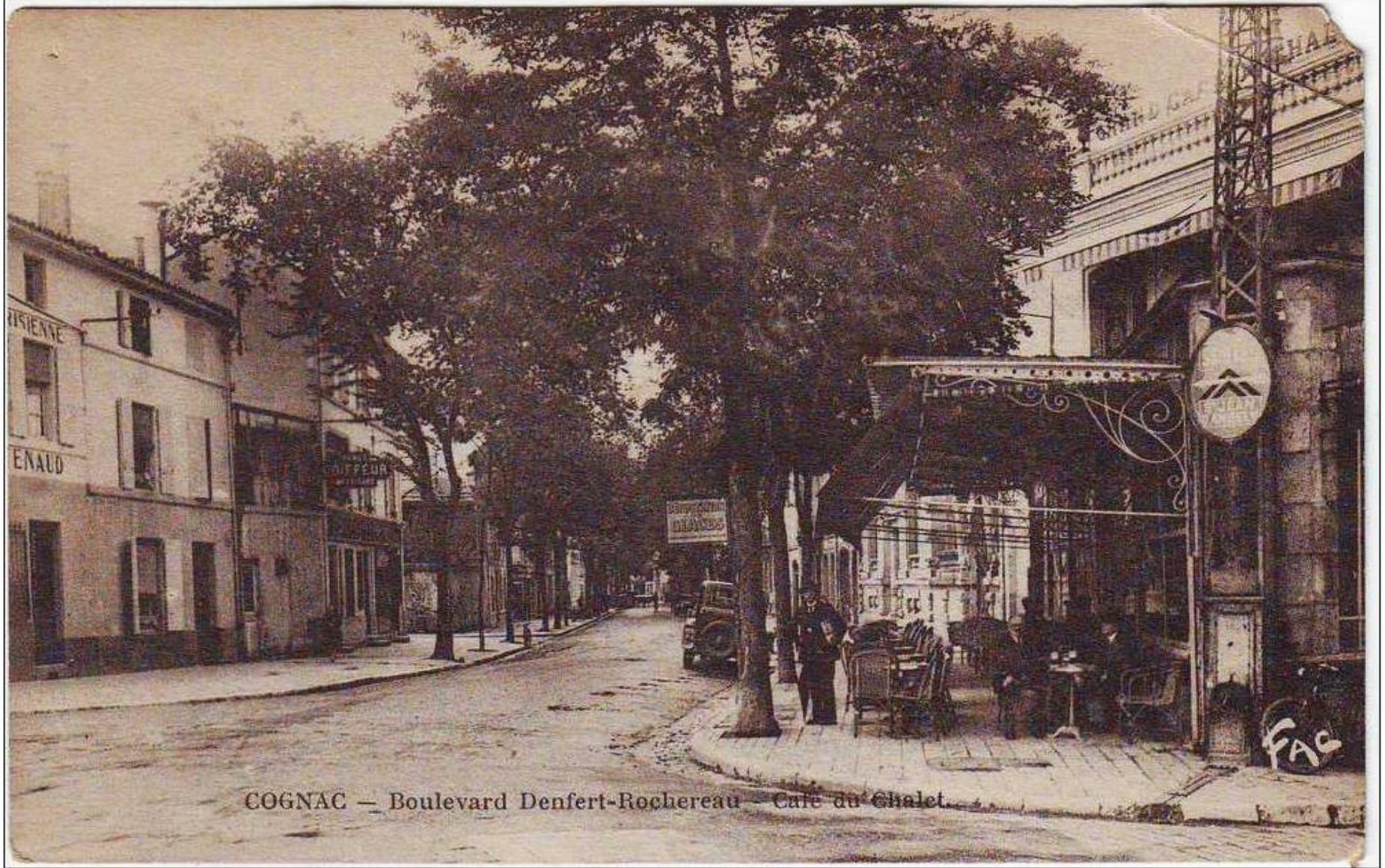
*COGNAC — Boulevard Denfert-Rochereau
et Café du Chalet*

MAISON
DE
MAISON
GALERIES

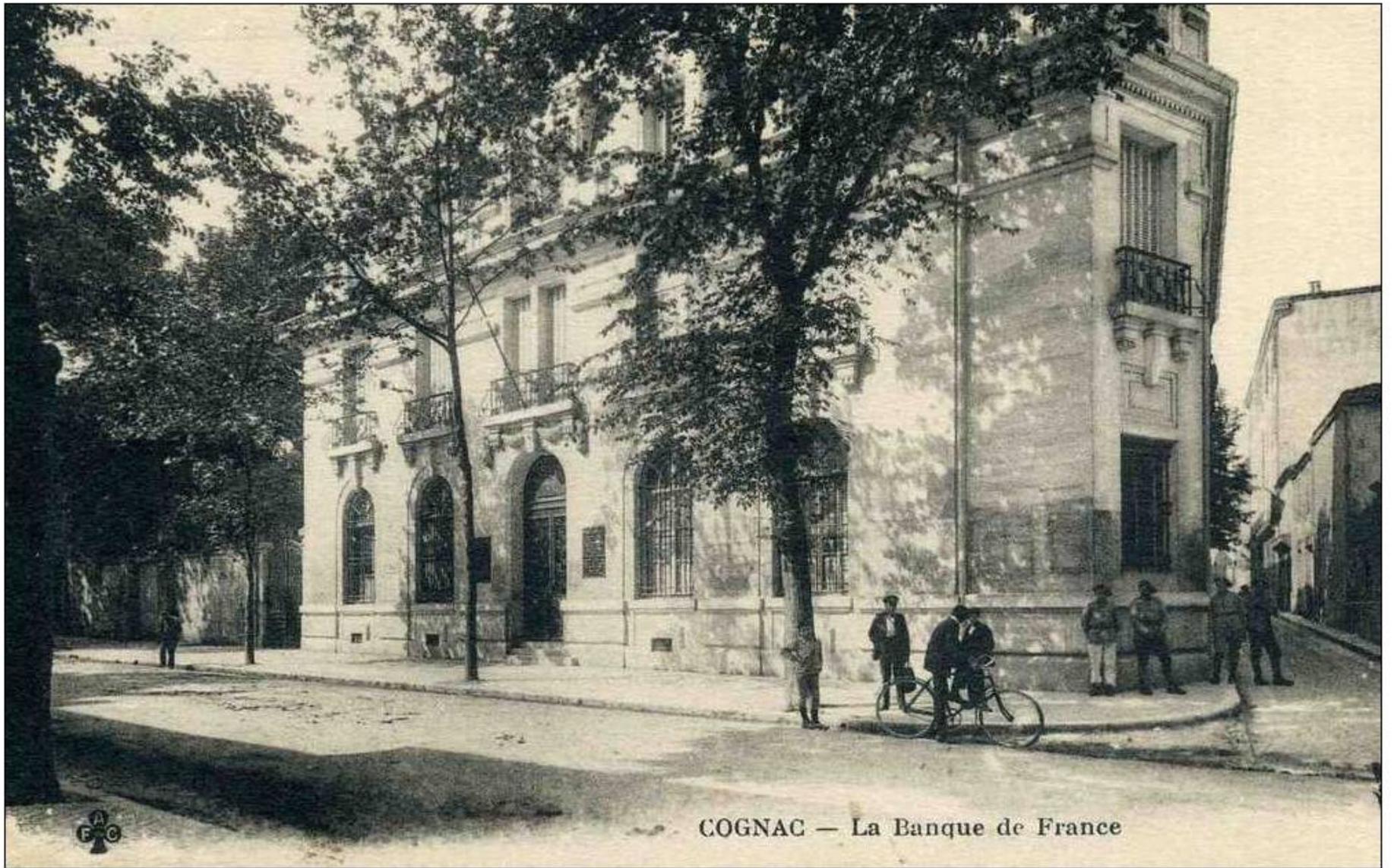




Le Grand Café du Chalet — COGNAC



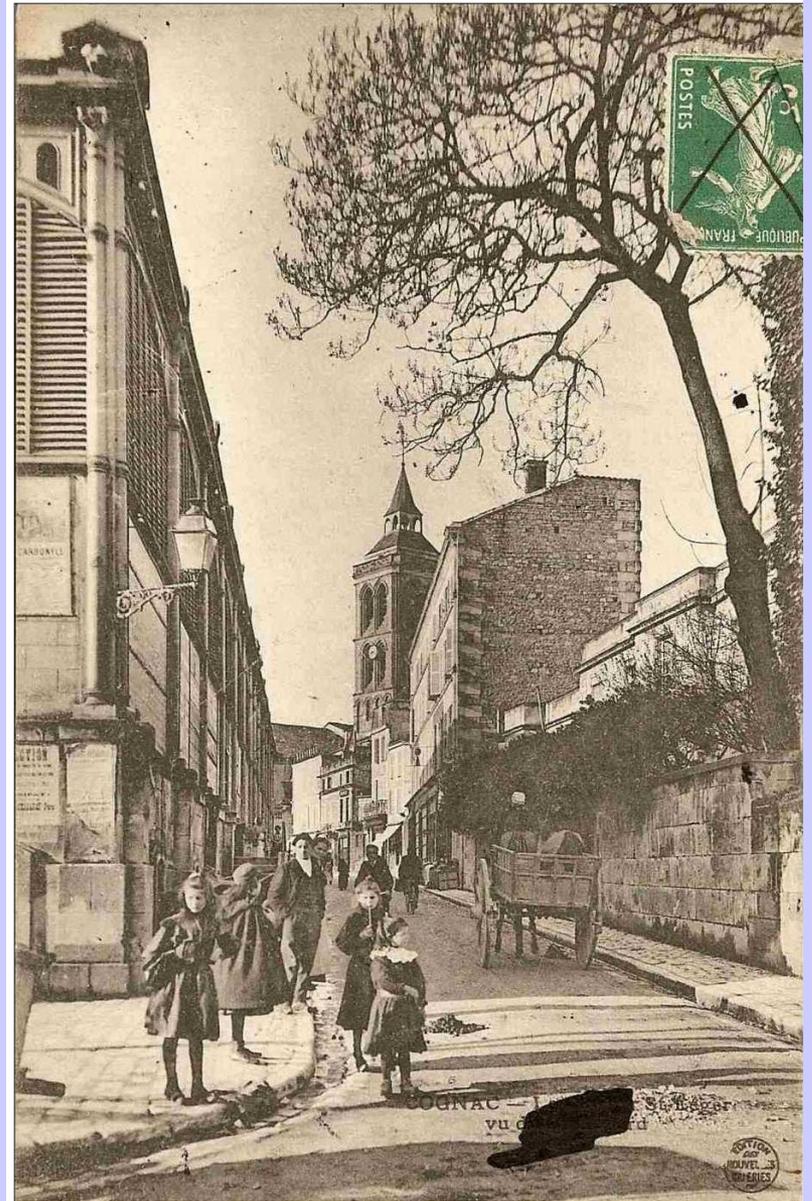
COGNAC — Boulevard Denfert-Rochereau — Cafe du Chalet.

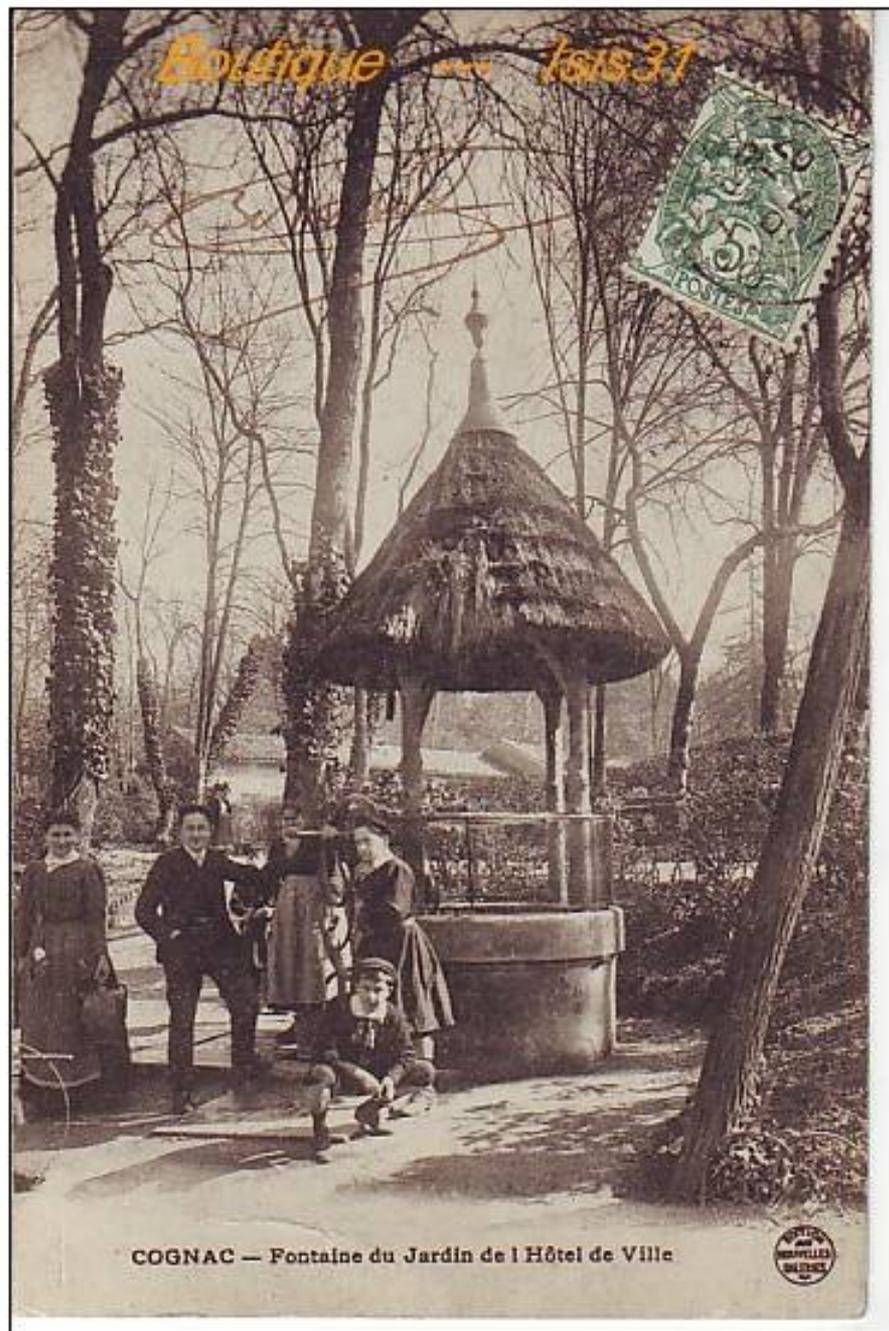


COGNAC — La Banque de France



COGNAC. — Le Boulevard
Denfert-Rochereau vers la Place
François-Ier







Gene78

www.delcampe.net



Cartomania37

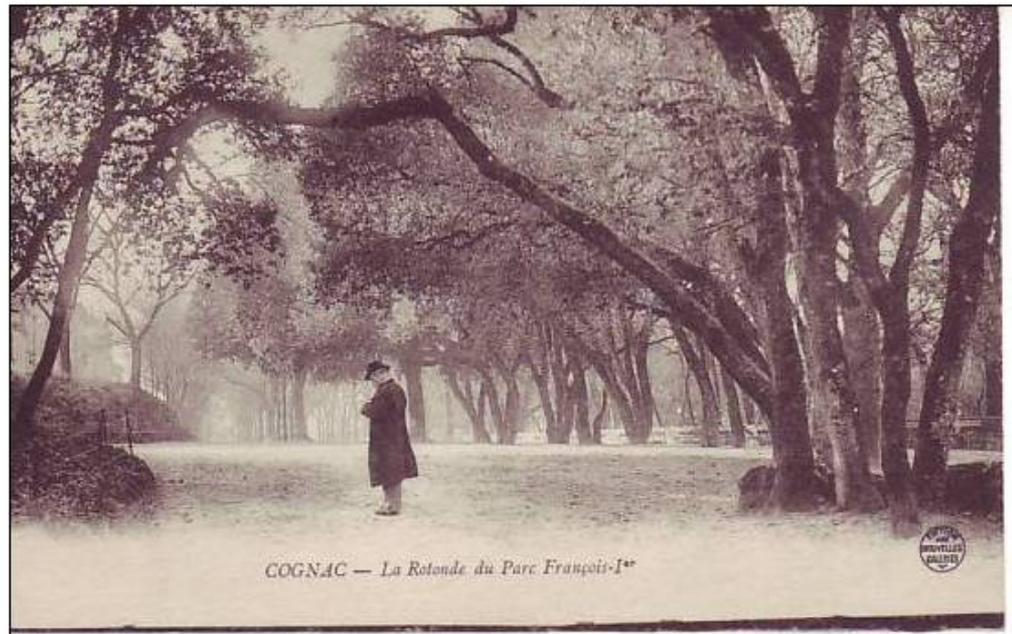
www.delcampe.net



113 — COGNAC - Esplanade du Parc

Cartobs

www.delcampe.net



COGNAC — La Rotonde du Parc François-I^{er}

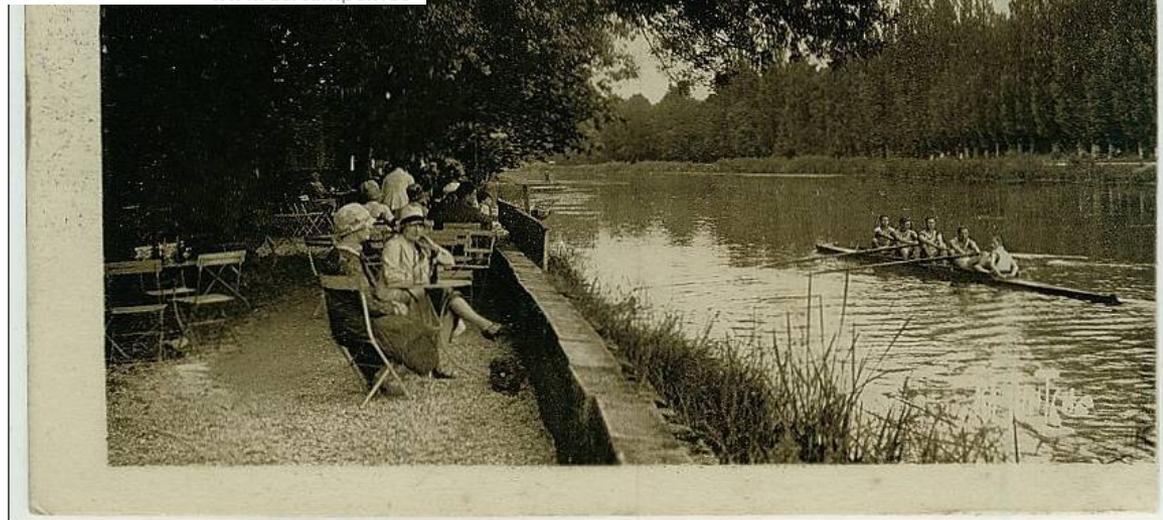
Abyssinie

www.delcampe.net



Mpcollections40

www.delcampe.net

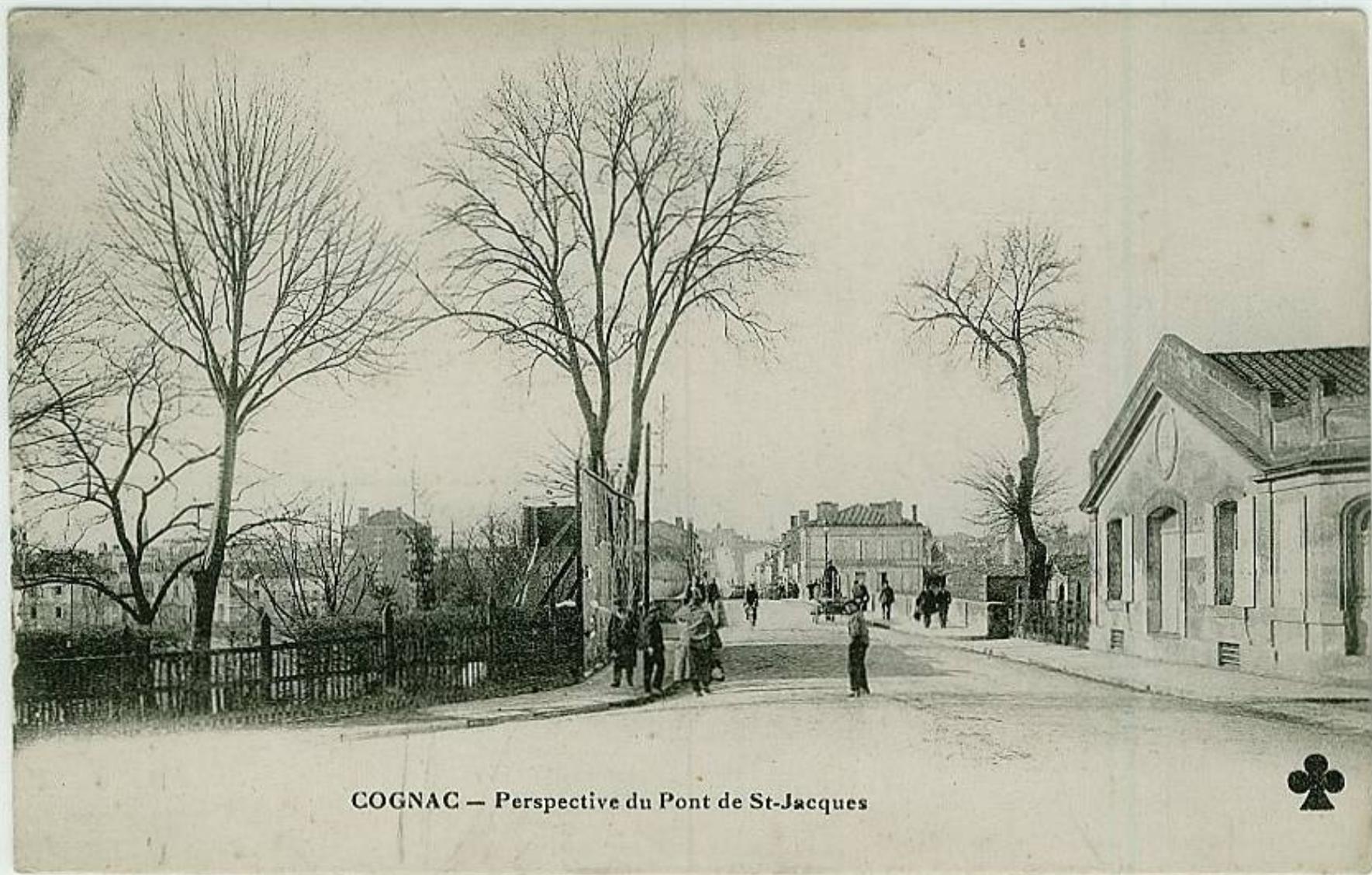


Cartes113

www.delcampe.net

COGNAC. — Boulevard Denfert-Rochereau
et Perspective de l'Avenue du Pont-Neuf



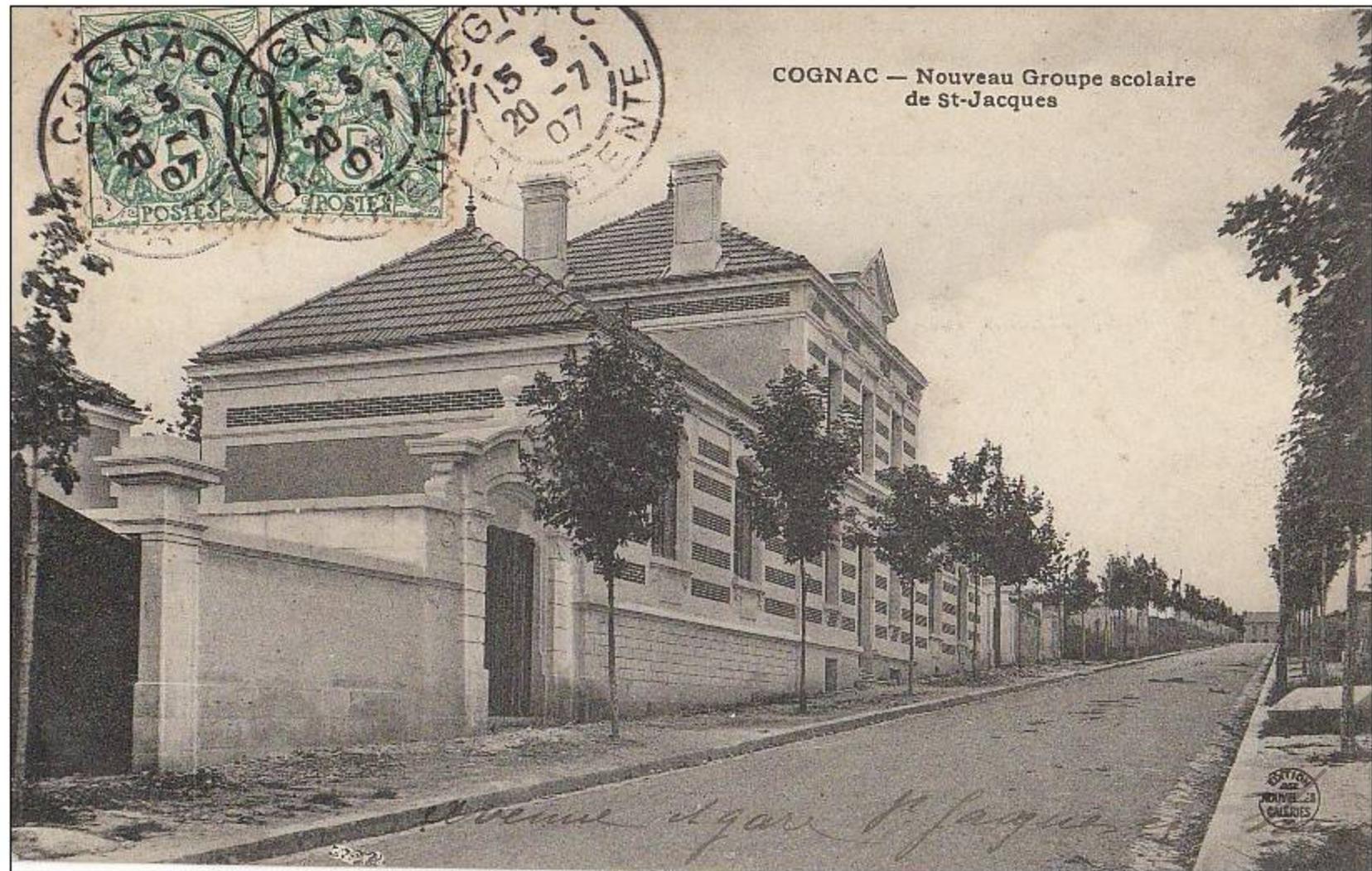


COGNAC — Perspective du Pont de St-Jacques





Abyssinie



COGNAC — Nouveau Groupe scolaire
de St-Jacques

Rue de gare St-Jacques

STATION
DE NOUVELLES
GALERIES



COGNAC - La Charente au Pont St-Jacques
le 29. 10. 05

Bons baisers de
bien loin Louise

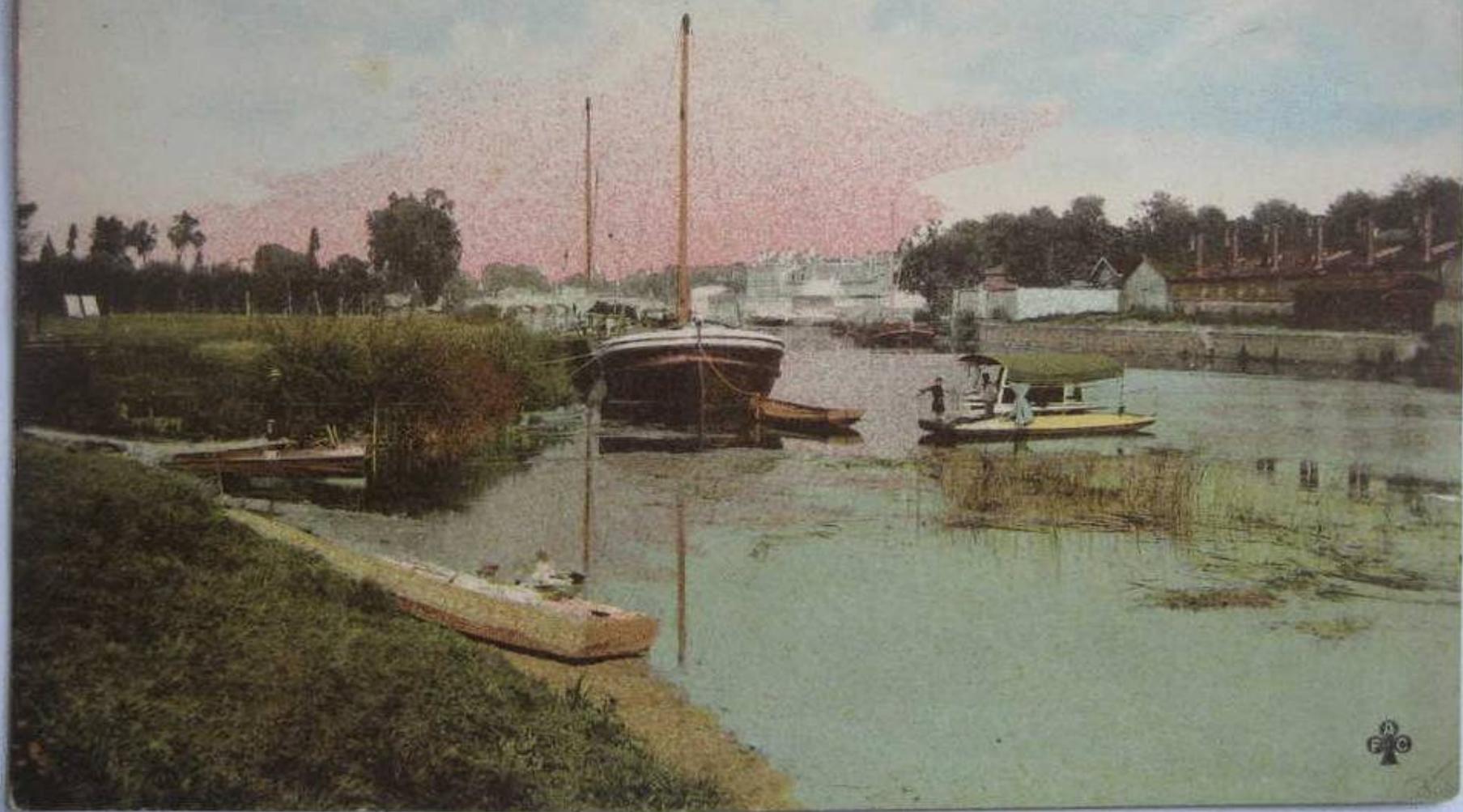
38 — COGNAC - Vue panoramique du Faubourg St-Jacques





COGNAC — Le Bac
de l'île Daniaud

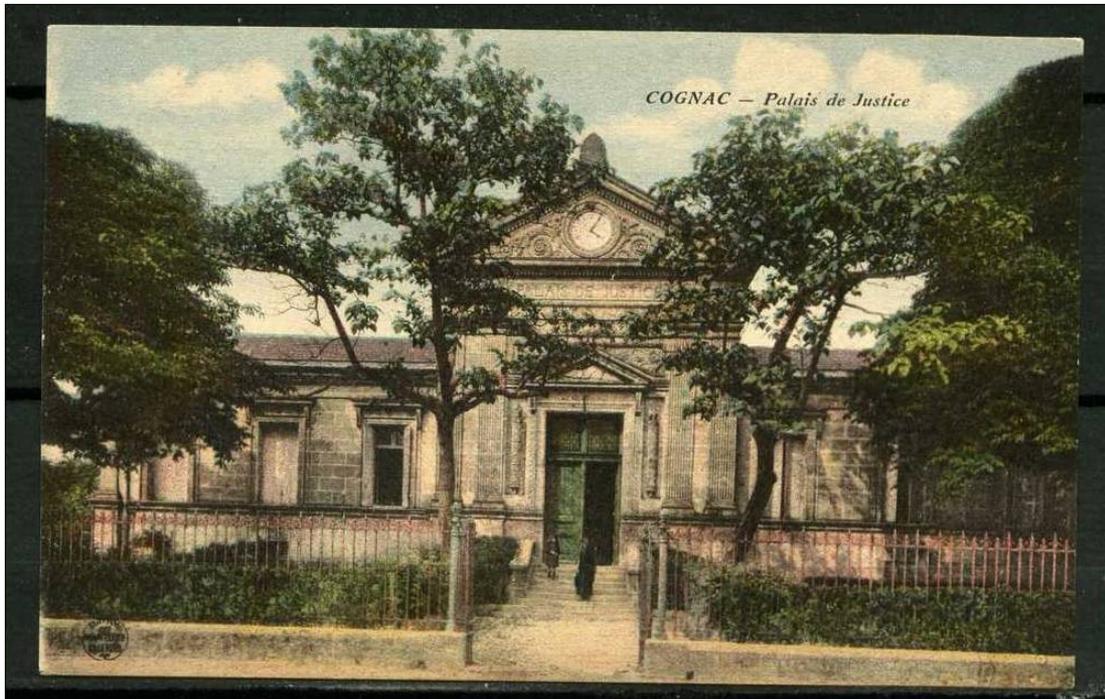
COGNAC — La Charente et le Bac





Yquem

www.delcampe.net



42dav42

www.delcampe.net



Rhea

www.delcampe.net



Aldv945

www.delcampe.net



CODNXX. - PLACE D'ALGER

Ch. Cottal, Photo. Ellis, Cognac

Lmx14

Place d'Alger devenue Camille Godard



Cognac — La Foote d'Angoulême

COGNAC

charente

france

*L'après guerre,
Les années 1950 et 60*



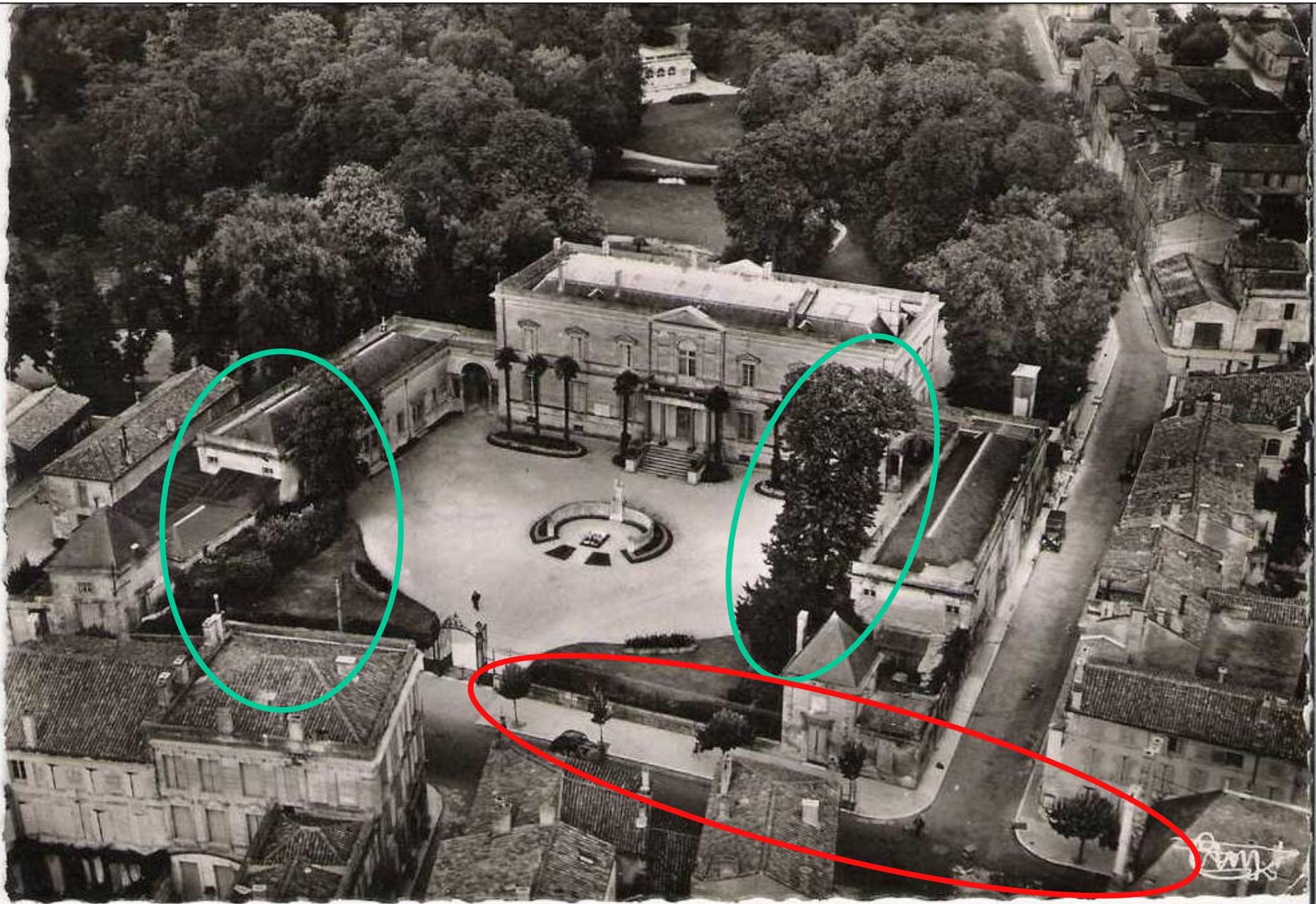
Ch. Kerivel 68

centre commercial et touristique

COGNAC. Visite du Général de Gaulle le 18 septembre 1944

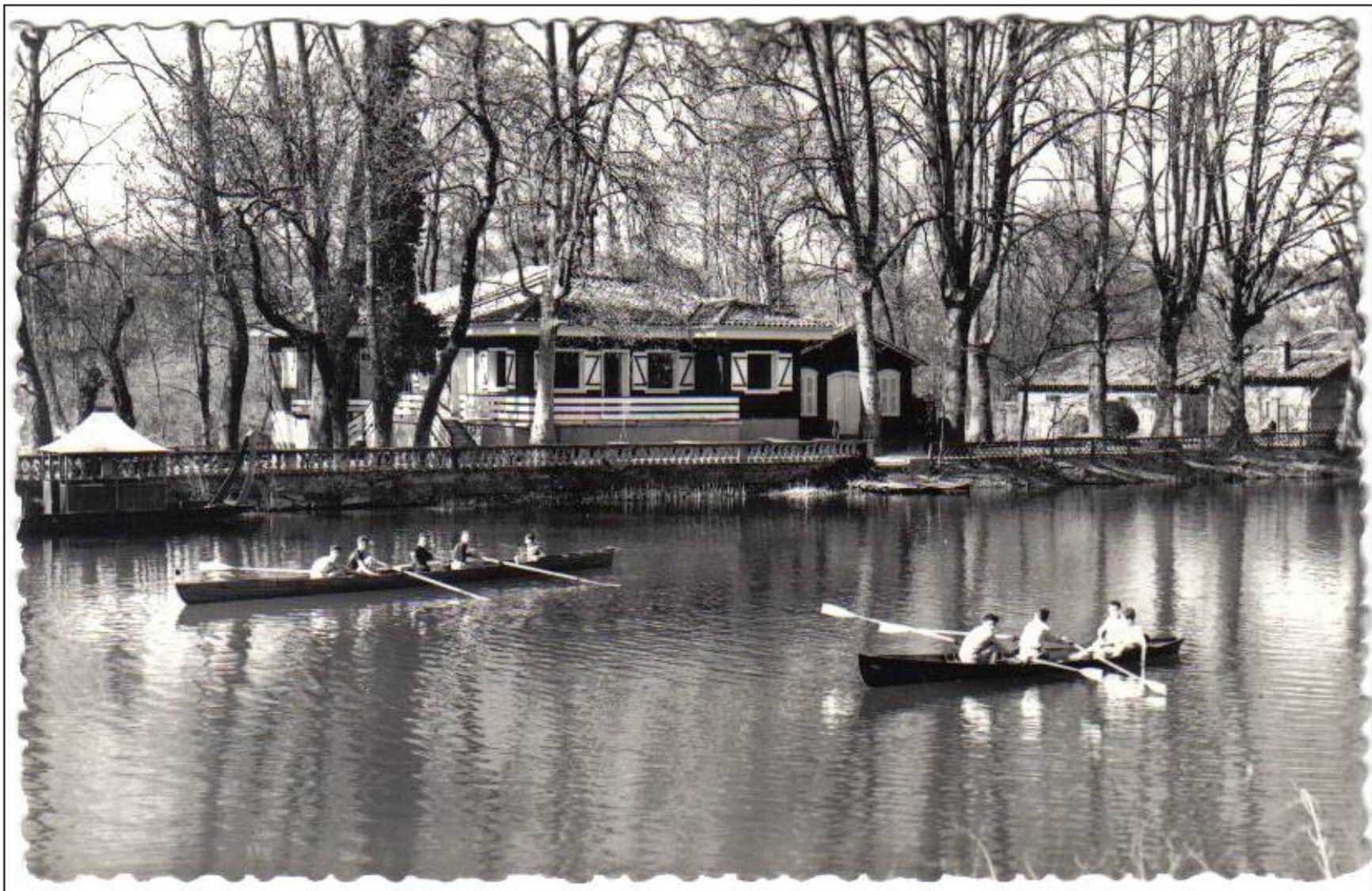
Boutique -- Collection 87











Padbile.



Francepa

Années 1970

La minéralisation



PITIÉ POUR L'ENVIRONNEMENT

Que dire de cette moderne version de ce que François 1^{er} appelait « le plus beau ruisseau de mon royaume » ? Sinon que l'endroit vaut l'envers, car trois mois après la tempête, de nombreux arbres abattus jonchent le sol du Parc sur l'autre rive de la Charente, dans le plus affligeant désordre.

LES DOSSIERS DE 

janvier 78

A Crouin: le béton gagne du terrain

C'EST au mois de novembre 1965 qu'on a procédé à la pose de la première pierre du groupe d'habitations qui allait être le point de départ de la future cité de Crouin. Un an plus tard l'Office départemental H.L.M. de la Charente livrait son premier logement...

Sur la rive droite de la Charente s'élève aujourd'hui une véritable petite ville qui regroupe près de 800 logements H.L.M. répartis en plusieurs îlots et quelques 160 pavillons individuels en accession à la propriété.

L'objectif des 1.000 logements sera bientôt atteint. La crise du logement qui sévissait à Cognac il y a une dizaine d'années est maintenant jugulée. On assiste même à un renversement de la situation qui se traduit par une véritable saturation. Aussi certains projets grandioses ont été, sinon abandonnés, tout au moins mis en sommeil.

Crouin ville nouvelle, où à l'instar des grandes agglomérations les contacts humains sont souvent rares, fait naître des problèmes jusqu'alors inconnus à Cognac.

Une enquête récente tend même à démontrer que la ZAC de Crouin n'est qu'une cité dortoir et non un lieu où les gens puissent vivre.

L'INTENDANCE
N'A PAS SUIVI

Comme dans toutes ces villes

champignons on s'est d'abord précipité de construire des logements avant de faire suivre l'intendance. Ainsi un centre commercial bien qu'il figure dans les projets de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cognac, n'est pas encore construit. Plus de 33 % des habitants le réclament et pour l'heure doivent se contenter du super-marché installé à proximité, ou se rendre en ville, c'est-à-dire à vingt minutes de marche pour ceux qui n'ont pas de moyens de transport (auto-cyclo). Ce qui représente plus du quart de la population : précise encore une enquête réalisée sur les conditions de vie dans la cité.

La ville s'efforce, certes de pallier à cette carence et vient de mettre en route un service de transport urbain privilégiant très largement les habitants de la cité de Crouin. Mais est-ce suffisamment efficace pour rompre l'isolement du quartier ?

DU TERRAIN DE FOOT...
A LA PLAINE D'AVENTURES

Des annexes des PTT et de la mairie ont également été ouvertes et un club du 3e âge — car il y a aussi des personnes âgées dans la cité — fonctionne une fois par semaine.

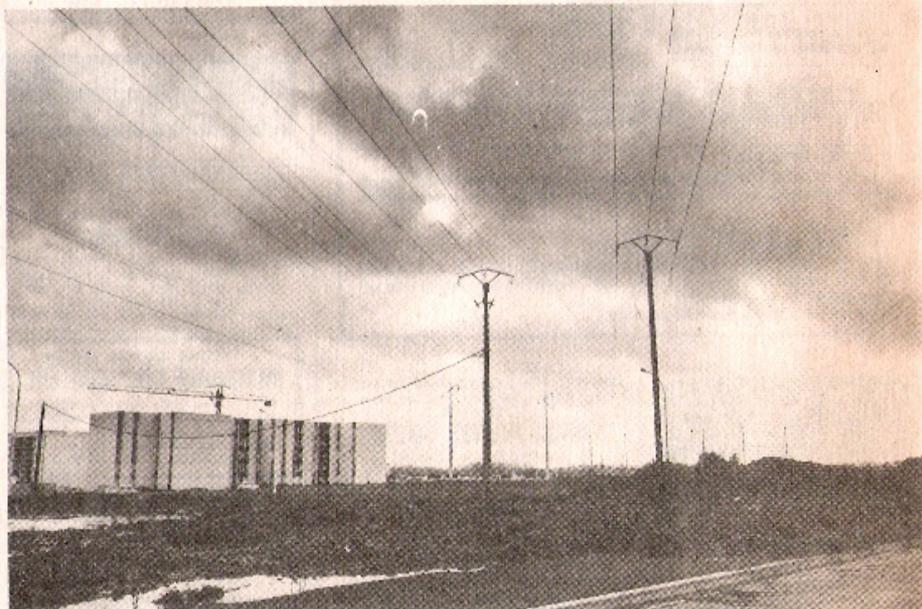
La population de la ZAC de Crouin est formée cependant en majorité de jeunes couples c'est dire que les enfants sont nombreux. Récemment, à la demande des parents et aussi des responsables des associations qui sont nées au sein de la cité une « plaine d'aventures » est en cours d'aménagement. Un terme imagé pour désigner un coin de défoulement et de détente pour les jeunes dont la moitié ont passé les premières années de leur enfance à jouer dans l'appartement de leurs parents ou sur un coin de pelouse au grand dam des jardiniers municipaux qui ont à charge l'entretien des espaces verts.

Il y a aussi un terrain de football sur lequel évolue chaque dimanche l'équipe locale. Mais est-ce suffisant pour occuper les jeunes ?

C'est précisément sur la rive droite de la Charente que la délinquance est la plus importante « On a l'impression, disait un jour un éducateur, que le quartier est coupé de la ville, les jeunes ne fréquentent pas la MJ rue Louise-de-Savoie, ils adhèrent avec réticence aux clubs sportifs et de ce fait se trouvent bien souvent inactifs ».

Paul BOUJUT.

FIN



C'est ici que sera aménagée la future « plaine d'aventures » (Photo Jean HENRY « CL »).

8/11/78

Abattage des arbres dans la vallée: l'administration rassure les écologistes

l'écho, dans notre édition du 10 octobre dernier, des travaux d'élagage et d'abattage entrepris voici quelques semaines sur les rives de la Charente entre Jarnac et Cognac, et de certaines protestations qu'ils suscitent. La direction départementale de l'Équipement qui est chargée, en l'occurrence, d'appliquer des textes réglementaires, tient des réunions d'information dans les communes riveraines pour expliquer la position de l'administration. Vendredi l'une de ces réunions avait lieu à Saint-Brice

taire pour qu'il choisisse soit de faire le travail d'élagage et d'abattage, soit d'en laisser le soin à l'administration.

Il ne s'agit donc pas de faire table rase de la végétation qui borde les rives. Il semble qu'à Saint-Brice les explications données par le représentant du service hydrologique ont rassuré dans une certaine mesure les écologistes qui font valoir que sur chaque berge de la Charente

le rideau d'arbres n'a que quelques mètres de largeur, et dont les principaux arguments sont la sauvegarde du paysage et de la faune, la consolidation des rives et le maintien des conditions climatiques. Toutefois l'une des personnes présentes a indiqué qu'elle était d'accord avec l'arrêté préfectoral, mais pas avec la formule d'engagement adressée aux propriétaires.

2/7/79

environnement

Une pétition pour sauver les tilleuls du Boulevard Denfert-Rochereau

Le docteur Christian Bonfond vient de nous faire parvenir le texte d'une pétition qui actuellement circule en ville et qui peut également être signée chez certains commerçants. Un premier envoi de 807 signatures vient d'être fait à M. le Député-maire de Cognac, le 22 juin dernier afin de conserver en particulier les tilleuls ainsi que la largeur et la disposition actuelles des trottoirs du boulevard Denfert-Rochereau.

Dans cette pétition il est demandé au député-maire de Cognac non seulement de conserver tous les tilleuls du boulevard Denfert-Rochereau, mais aussi de contrôler le stationnement en zone «bleue» pour éviter que ce ne soient pas

toujours les mêmes véhicules qui stationnent la journée entière à la même place, de réserver tous les trottoirs de la ville, en maintenant leur largeur et leur disposition actuelle, à l'usage exclusif des piétons, de faire interdire le stationnement illicite des véhicules sur tous les trottoirs, devant les entrées de garage ou portes cochères, de faire dévier d'urgence et obligatoirement le trafic des poids lourds qui continuent de traverser le centre-ville sans raisons valables, d'accélérer la mise en place d'une véritable déviation de la ville en dehors de l'agglomération et suffisamment à distance de celle-ci, par l'aménagement de la future route à 4 voies «Centre Europe Atlanti-

que», de lutter enfin pour la conservation du site en général et contre toutes les sortes de nuisances à notre époque.

A noter qu'une première pétition signée par les riverains du boulevard Denfert-Rochereau a été adressée le 17 mai dernier au ministre de l'Environnement et Cadre de Vie.

N.D.L.R. — Dans une précédente réunion le Conseil municipal avait effectivement émis un avis favorable à un projet d'aménagement du boulevard Denfert-Rochereau comportant notamment le rétrécissement des trottoirs et la construction d'un parking de part et d'autre de la chaussée. La mise en œuvre de ces travaux comportait l'arrachage des arbres existants et leur replantation à des endroits légèrement différents. Devant le tollé général soulevé par cette idée, il semble que la municipalité ait mis à l'abandon d'autres projets qui prendraient compte de la présence des arbres. Ceux-ci devraient d'ailleurs être présentés d'une prochaine séance

Tribune libre

16/5/79

Le boulevard défiguré

dentiste

M. Jean-Pierre Demey nous adresse le texte suivant relatif au boulevard Denfert-Rochereau.

Pour gagner trente places de voitures, voilà qu'on nous promet, pour octobre 1979, un boulevard défiguré, la plus belle artère de Cognac, la seule où les trottoirs donnent un peu d'allure à la ville

Voici les belles promesses :

- Diminution des trottoirs à 1 m 80 des maisons.
- Suppression des arbres qui sont enfin adultes, après avoir mis tant de mal à pousser, pour les remplacer par de pseudo-arbres qui ne pourront jamais être bien gros à cause de l'étroitesse ridicule des trottoirs.

A quand la déviation obligatoire des camions ?
Il n'existe pas que nous sachions des chais à cognac sur cette artère et les camions peuvent très bien faire un détour de 300 mètres comme dans toutes les autres villes de France.

A quand une écologie et un respect du piéton cognaçais ou étranger. Nous voyons constamment passer des groupes de visiteurs à pied de vingt à soixante personnes. Devront-ils descendre dans la rue à la file indienne ?

Triste besogne que celle de dégrader un équilibre au profit de quelques voitures dont on sait pertinemment — les médias sont là pour nous le garantir à longueur de journée — qu'il faudra les laisser au garage plus tôt qu'on l'imagine.

L'urgence est bien plutôt à la réfection de ces trottoirs délabrés qui provoquent constamment des accidents nécessitant l'hospitalisation de nombreux piétons.

Sommes-nous à ce point décadents et stupides ?
Après les récents scandales cognaçais bien connus en France maintenant, y aura-t-il celui de l'écologie cognaçaise ?

Parking de Gironde

Premiers travaux en février

APRÈS AVOIR ÉTÉ L'OBJET de nombreuses inquiétudes, l'immeuble de Gironde donnant sur les rues Ménade et Chalais va bientôt voir arriver les ouvriers.

Non pas qu'il doive être abattu mais pour voir ses jardins et dépendances transformés en parking de surface.

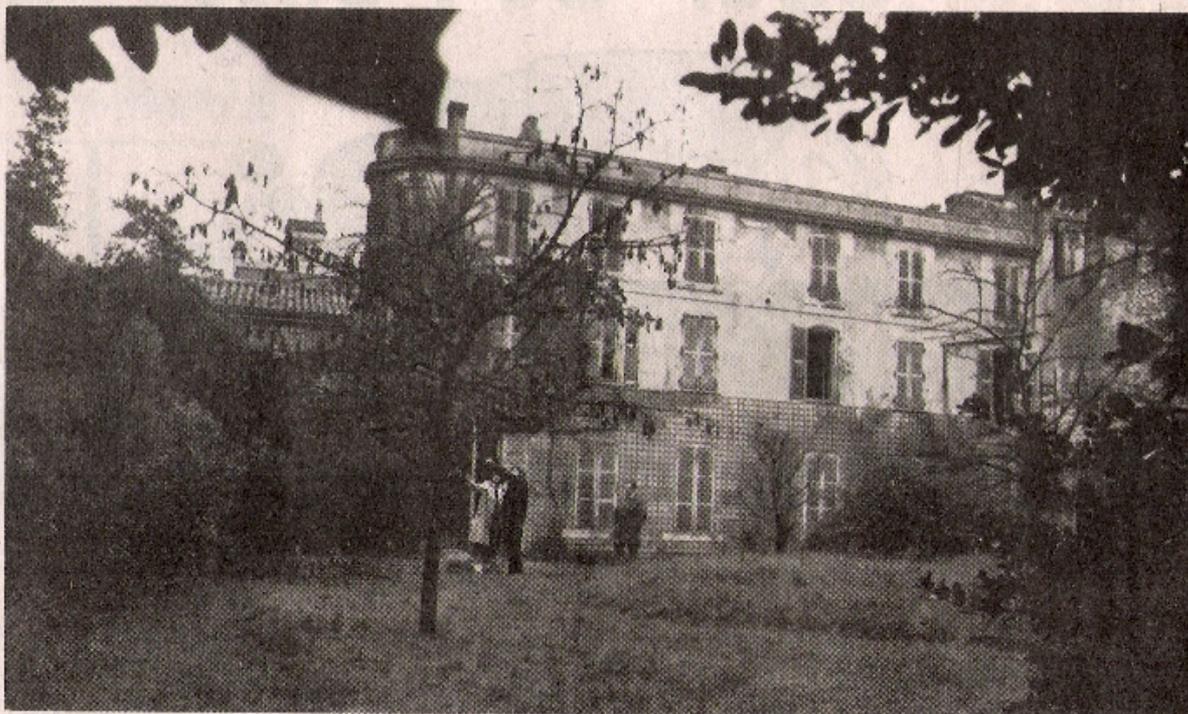
Les travaux pourraient avoir lieu en février, il s'agit de raser les bâtiments annexes à l'immeuble, proprement dit. Et d'aménager le terrain dégagé et les jardins en parking.

Mais pas question de laisser un trou froid comme il en existe un à la place de l'ancienne école Jules-Ferry, un peu plus loin. Les arbres qui pourront l'être seront conservés. Et l'on en plantera sans doute d'autres. Des pelouses délimiteront les places de stationnement.

Les trente-sept places officiellement recensées actuellement

important. Par ailleurs des organismes tel que le Centre d'études technique (C.E.T.) de l'Équipement de Bordeaux considéraient ce projet comme inefficace. En effet, c'était compliquer la circulation déjà assez difficile dans le centre-ville. Il ne semble pas que cette sorte d'équipement, dans d'autres villes, soit utilisé très largement par les automobilistes. L'amortissement de l'investissement et la gestion sont donc compliqués d'autant.

Il semble que la rotation des véhicules sur les places de sta-



"place François-I", la rue du 14-Juillet, la rue des Allées, la place Martel, la rue Aristide-Briand et le boulevard Dentert-Rochereau (ces voies incluses).

La circulation devrait s'en trouver simplifiée.

Et l'auto-discipline naturelle des Cognacais sera encouragée par deux charmantes contractuelles qui vont bientôt distribuer

couverts par une subvention du Fonds d'aménagement urbain.

Les travaux s'élèvent à 181 000 francs environ avec 35 % de subvention.

seront sensiblement les choses dans ce secteur régulièrement engorgé.

NOS PHOTOS :

Actuellement l'immeuble de Gironde

4/12/79

L'esclavage mécanique

MM. Jean-François Poussard et Michel Adam sont particulièrement attentifs à la vie de la cité. Rien de ce qui s'y passe ne les laisse indifférents. Ainsi ils viennent d'adresser à « Sud-Ouest » une lettre dans laquelle ils font part de leurs réflexions à propos d'un éventuel aménagement de parking à la place d'un immeuble, dans le centre-ville.

Il y a, non loin de l'église Saint-Léger, dans la petite rue qui commence place des Dames et se termine sur le parking Jules-Ferry, un îlot de verdure et un bel immeuble de style. Cette maison (il s'agit de l'ancien immeuble de M. de Gironde), entourée de grands arbres et de pelouses, est inhabitée depuis près de vingt ans (...). Des jeunes Cognacais ont pu rêver en regardant par les trous de la grille que ce lieu devienne un de ces « centres » où l'on mélange la culture, le loisir, la jeunesse; un de ces « lieux culturels » où l'on ne sait pas très bien ni ce qu'on y apporte, ni ce qu'on y consomme, mais où il semble que la vie se concentre en une suite de possibilités où chacun s'essale dans divers modes d'expressions. Car en fait la culture c'est un peu ça : un essai donné à qui souhaite trouver dans les arts ou les sciences un chemin à emprunter pour se découvrir soi et pour s'exprimer.

Il eut été possible, vu la localisation, vu la grandeur du lieu, que cet endroit devint un pôle d'attraction, non loin du marché et de l'église, autres pôles pour d'autres nourritures. Mais il semble bien qu'entre le choix d'un centre culturel, d'une bibliothèque municipale, d'un centre d'animation, d'une école d'arts, les responsables de la ville aient choisi un autre destin. N'oublions pas qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de lieu, à Cognac, où organiser soit des expositions, soit des rencontres culturelles ou commerciales. Il nous manque un volume et une structure.

Ainsi, et pour l'heure, cet immeuble de caractère certain va devenir la proie des démolisseurs et les grands arbres vont s'abattre pour... faire un parking. Un parking de plus, du béton sans intérêt, le remplacement en quelques jours d'une architecture qui demanda des années de réalisation et qui encore pourrait servir.

En somme, nous aurons nous aussi, notre « trou des halles », surface plane cette fois, mais aussi morne, aussi témoinnante d'un manque d'imagination. Soumission, une fois de plus, à l'esclavage impersonnel de l'automobile.

A moins, à moins que, comme pour les arbres du boulevard Denfert-Rochereau, les Cognacais aient leur mot à dire...

**Jean-François Poussard
Michel Adam.**

Centre ville L'immeuble de Gironde ne sera pas démoli

M. FRANCIS HARDY, député-maire, répond à une lettre signée de MM. Jean-François Poussard et Michel Adam, parue le 4 décembre dernier dans « Sud-Ouest ». En voici de larges extraits :

MM. Jean-François Poussard et Michel Adam ont fait publier dans « Sud-Ouest » du 4 décembre 1979, un article lyriquement intitulé « L'esclavage mécanique ». A côté des considérations élevées et d'ailleurs parfaitement respectables sur la culture, on y trouve cette insertion stupéfiante : « L'immeuble de Gironde, de caractère certain, va devenir la proie des démolisseurs et les grands arbres vont s'abattre pour faire un parking. Un parking de plus, du béton sans intérêt. » « Or, est-il besoin de le dire, il n'est pas question que l'immeuble de Gironde soit détruit. L'affectation de cette bâtisse qui fait actuellement l'objet d'une étude approfondie sera de toute manière conforme à son caractère architectural dont je suis le premier convaincu qu'il doit être protégé. Quant au jardin, s'il est vrai que quelques places de parking bien nécessaires dans le centre ville engorgé y sont prévues, il ne sera pas détruit, mais au contraire embelli, car j'attache beaucoup d'importance et ceux qui me connaissent le savent, à ce que la ville soit dotée d'îlots de verdure et d'espace fleuris.

» Avant d'écrire des contre-vérités qui pourraient tromper ou semer le doute, c'est un devoir évident que de s'informer. M. Heraud, directeur des ser-

vices techniques, tient à la disposition de toute personne intéressée, le projet concernant l'immeuble de Gironde. Il suffit de s'adresser au 1, rue de la Prédasse, tél. 82.43.77.

Alors que la municipalité cherche à revaloriser le centre ville, il est regrettable que certains, faisant fi de tout bois, en appellent à la sensibilité des écologistes que nous sommes tous plus ou moins. Moi le premier... Pour l'heure, la municipalité va poursuivre avec opiniâtreté, patience et passion, la mission dont elle a été investie par les Cognacais : faire de Cognac une ville harmonieuse, animée et agréable. Elle souhaite qu'à cette œuvre chacun apporte sa pierre et c'est pourquoi elle reste en permanence ouverte aux idées neuves, aux suggestions, aux objections de bonne foi. Mais elle souhaite aussi que disparaissent les allégations fausses, les procès d'intention, et qu'avant tout, écrit-il, soit pris contact avec les responsables et à ce sujet, dans les limites de mon emploi du temps, mon bureau est largement ouvert. »

N.D.L.R. : « Sud-Ouest » espère que cette mise au moins mettra un terme à ce qui risquerait de devenir polémique. Enfin, il faut souligner que pour la première fois, le maire annonce publiquement que l'immeuble de Gironde ne sera pas démoli. A l'origine, il avait été acquis pour faire un parking. La municipalité a donc modifié ses plans.

**Un magnifique cèdre du Liban
sacrifié à la gare en 1980
Sans aucune explication
aux citoyens !**



Année 1999

La désertification : Martin rase gratis





Les Années 2000

Replantons des arbres !



THEATRE

MUNICIPAL

Charte des valeurs environnementales

NON AU MASSACRE ! du Bois du Portail

L'opération immobilière prévue par la municipalité de Cognac, pour implanter des pavillons de standing, conduira à la destruction de la quasi totalité du Bois du Portail, dernier espace vert naturel de Cognac préservé lors de la tempête de 1999!

Ce projet établi sans de sérieuses études d'impact environnemental ni écologique, ni paysager, et **sans aucune concertation avec la population**, ne présente aucune justification sérieuse.

Une faune importante y trouve refuge : chevreuils, renards, blaireaux, écureuils, hérissons... Nous y trouvons également une grande variété d'arbres et de végétaux. (chênes centenaires, acacias, tilleuls....) Cette richesse se doit d'être préservée et non sacrifiée sur l'autel des intérêts privés.

Que devient donc la Charte de l'environnement que la municipalité a diffusée récemment ! *Merci de la relire Mr Mouhot !*

Il faut nous mobiliser pour que cette «réserve naturelle» soit préservée, aménagée et entretenue au même titre que notre pauvre Parc François 1°. Faisons en un espace de détente, de promenade, et d'éducation à la nature ! Que voulons nous laisser à nos enfants ?

Seule une mobilisation significative, et l'appui des défenseurs de la nature pourra faire renoncer nos élus (?) qui tiennent un double langage :

«préservons l'environnement, mais décidons autrement»

Serait-ce la nouvelle devise de Cognac ?

SAMEDI 6 MAI 14H30 RENCONTRE AU BOIS DU PORTAIL AVEC Mr MOUHOT

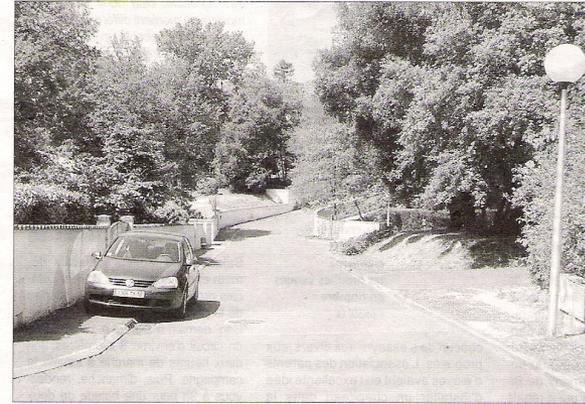
5 Mai 2006

Comité de défense du Bois du Portail
pour nous rejoindre tel : 05.45.82.32.02



Le conflit du bois du Portail s'invite au conseil municipal de Cognac

En clôture du conseil municipal, Jérôme Mouhot a tenté de rassurer les riverains du bois du Portail, remontés contre un projet de lotissement



Les riverains du bois du Portail sont contre l'extension de leur lotissement. Le maire a tenté de les rassurer
- photo archives CL -

Ismaël KARROU

Alors que le conflit du lotissement du Bois-du-Portail s'est solidement enraciné auprès des habitants de ce poumon vert de Cognac, le dossier s'est invité hier soir en clôture du conseil municipal. Au moment d'une question de Michel Gourinchas, sous l'œil attentif de riverains venus en nombre. Pour l'élu d'opposition, un complément d'information est indispensable. Il assène un chiffre à terrifier tous les amoureux de la nature: «De quatre à cinq mille arbres vont être abattus. Doit-on sacrifier cette zone», interroge-t-il. Les riverains, membres du comité de défense, acquiescent.

Ce n'est pas l'avis de Jérôme Mouhot, qui a toutefois gelé le projet le temps que Charente Nature et l'Office national des forêts (ONF) étudient le projet et remettent leurs avis sur l'impact sur la faune et la flore de ce lotissement de trente-trois parcelles. Hier soir, il a tout fait pour rassurer les riverains. «Il faut dédramatiser. Nous ne sommes pas là pour massacrer cette zone. Au contraire, nous avons racheté les terrains pour éviter le massacre», dit-il. Pour bien faire prendre le germe de l'apaisement dans l'esprit des habitants de ce secteur, il les arrose de chiffres. «La surface de la zone est de dix-sept hectares. Six hectares seront lo-

tis. Et sur ces six hectares, deux tiers de la zone resteront boisés. Les propriétaires de parcelles auront interdiction de déboiser plus d'un tiers de leur terrain. Au final, il restera dix hectares de bois publics et quatre hectares de bois privés, soit un total de quatorze hectares. Alors que l'on ne vienne pas me dire que nous massacrons le bois du Portail», tente-t-il de persuader.

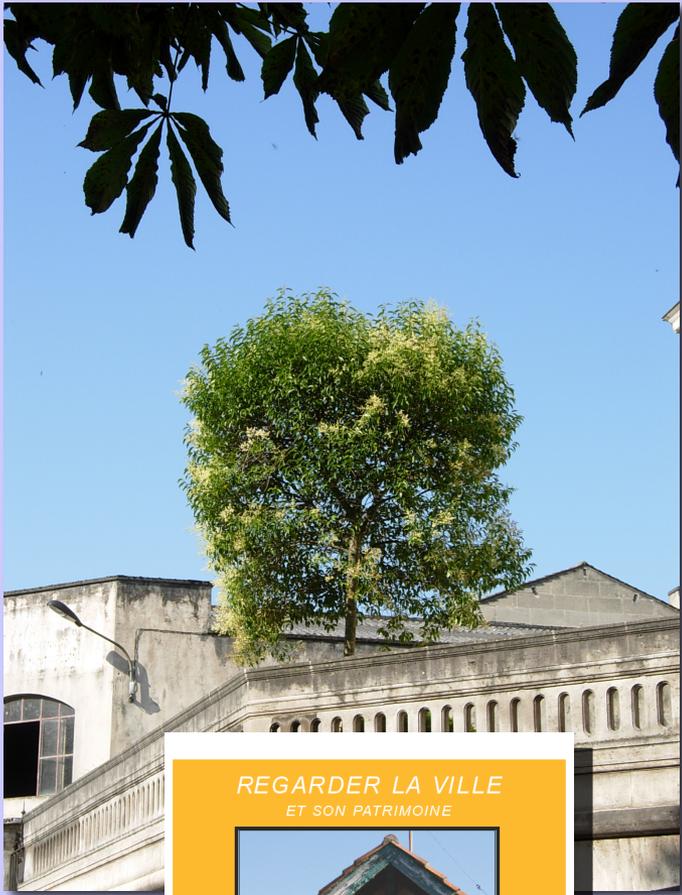
Riverains échaudés

Il en faudra certainement plus pour rassurer complètement les habitants de ce quartier arboré, qui, eux, vivent et ont construit sur des ter-

raines boisés. Ils sont échaudés. Marlène Croisé, conseillère municipale: «S'ils sont inquiets, c'est qu'une autre personne a complètement saccagé tout un terrain sur cette zone.» Un saccage perpétré lors d'une opération totalement indépendante du projet de lotissement. «Nous avons contacté le propriétaire. Il s'est engagé à replanter autant d'arbres qu'abattus», assure Jérôme Mouhot. La balle est dans le camp de l'ONF et de Charente Nature. Dont les conclusions sont attendues impatiemment par les riverains mais aussi par... les acquéreurs des parcelles.

Les ordures des Cognaçais toujours pour Véolia

Onze dossiers de candidature avaient été retirés. Le groupe Louis-Nicollin s'était renseigné et Onyx, désormais baptisé Véolia Environnement, tremblait. Véolia peut respirer. L'entreprise, dont l'un de sites est basé à Châteaubernard, a reporté le marché d'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères des Cognaçais pour les sept prochaines années. «C'était l'offre la plus intéressante financièrement et techniquement», assure Michel Jayat, président de la commission d'appel d'offres. Pas de révolution dans le cadre de la future collecte mais de substantielles améliorations. La zone de ramassage du carton sera étendue à toutes les zones commerciales et non plus au seul centre-ville, les futurs véhicules carburèrent tous au biodiesel... La déchetterie, quant à elle, sera équipée de deux compacteurs de ferraille et d'un système de télésurveillance. Le montant de l'offre de Véolia est de 1,35 million de francs.



REGARDER LA VILLE
ET SON PATRIMOINE



Cognac insolite
CONCOURS PHOTO
du 25 mai au 30 octobre
organisé par Cognac Patrimoine
et Antenne Nature Loisirs Patrimoine

règlement sur demande
Espace Découverte: en Pays de Cognac
place de la Salle Verte 05 45 36 03 65



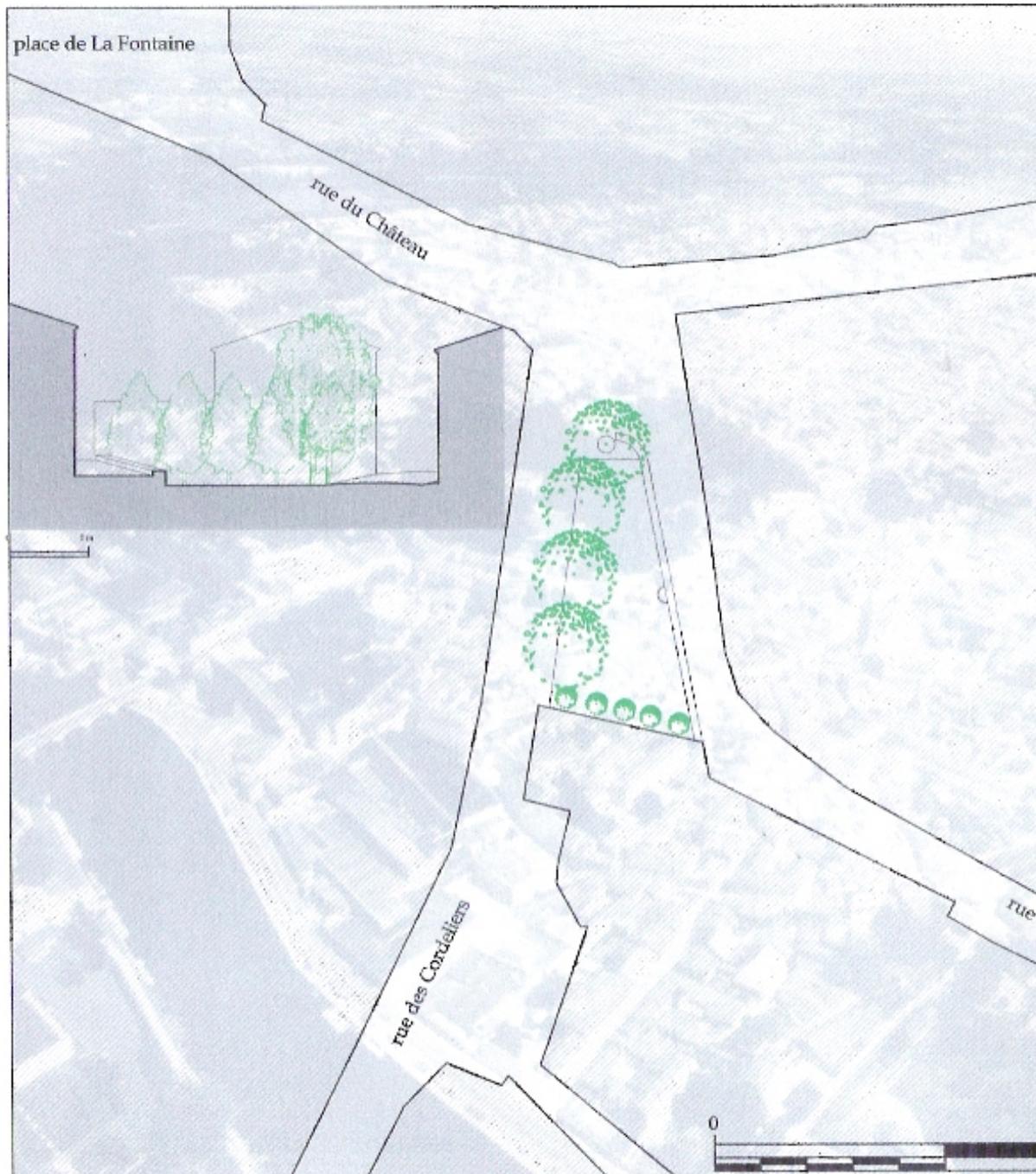
PLACE DU JARDIN DES CORDELIERS

Aménagement d'un petit jardin

Par sa position à l'entrée de la rue Grande, à l'intersection à angle aigu avec la rue des Cordeliers et face à l'une des entrées du château François Ier, ce jardin est idéalement placé. Il offre une place ombragée aux visiteurs comme aux travailleurs à l'heure du déjeuner, rafraîchie par l'eau claire d'une fontaine. L'implantation de ses arbres retrace les contours de l'ancien bâtiment et conserve ainsi l'effet de chicane montante depuis la place de La Fontaine.



Nicolas Boraud - association Cognac Patrimoine - 54
Réhabilitation urbaine du quartier historique de Cognac



Un bignonia victime d'une sortie de route

27 avril 2010

INSOLITE Certaines mémoires prétendent que le végétal fauché par une voiture était deux fois centenaire

Il était là depuis au moins cent ans, « depuis deux siècles », affirment même certains. Il avait survécu à toutes les époques mais ne connaîtra peut-être pas celle annoncée de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). L'incomparable bignonia de la rue Alfred-de-Vigny – ou la glycine, selon la version enregistrée par le commissariat – a été dramatiquement endommagé par un véhicule dans la nuit de samedi à dimanche.

La désolation des riverains

Chez les riverains, dont certains font partie de l'association Antenne nature patrimoine environnement, c'est la désolation. Quel chauffard a bien pu se rendre coupable d'un tel acte d'incivisme ?

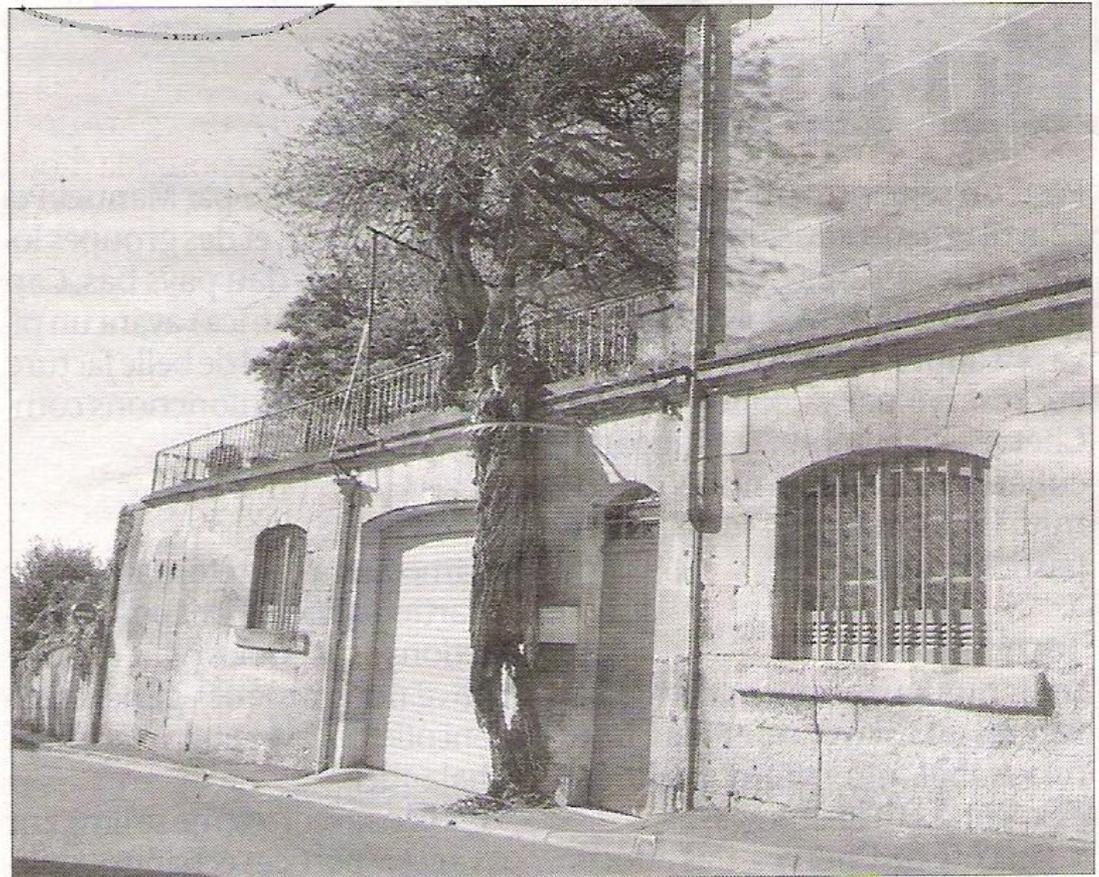
La version des faits exposée hier par le commandant de police, Frédéric de Vargas, permet d'y voir plus clair. Le malheureux coupable – la collision avec le bignonia a fortement détérioré son végétal – tentait d'échapper à deux malveillants lorsqu'il était réparé.

Course-poursuite

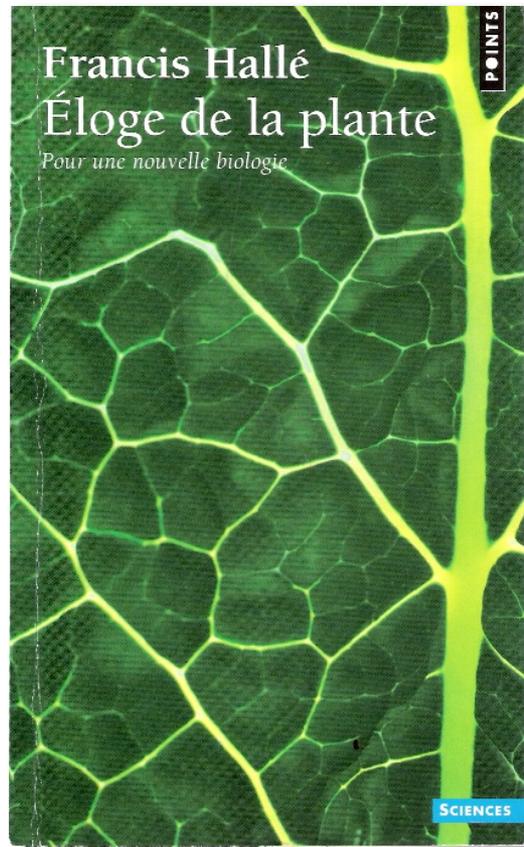
Une véritable course-poursuite s'était ainsi engagée en centre-ville après une sortie de route venue devant la boîte postale blanche. Paniqué, le conducteur a tenté de fuir ceux qui l'avaient pris en flagrant délit. C'est à ce moment que le tronc du solide végétal a été brisé.

Les propriétaires de l'habitation sur laquelle le végétal s'appuyait fièrement depuis des centaines d'années, ont déposé un procès-verbal en fin de siècle. Le végétal leur a coûté une magnifique tonnelle. Au vu des chances de survie seules, ils ont décidé de le couper.

V.D.



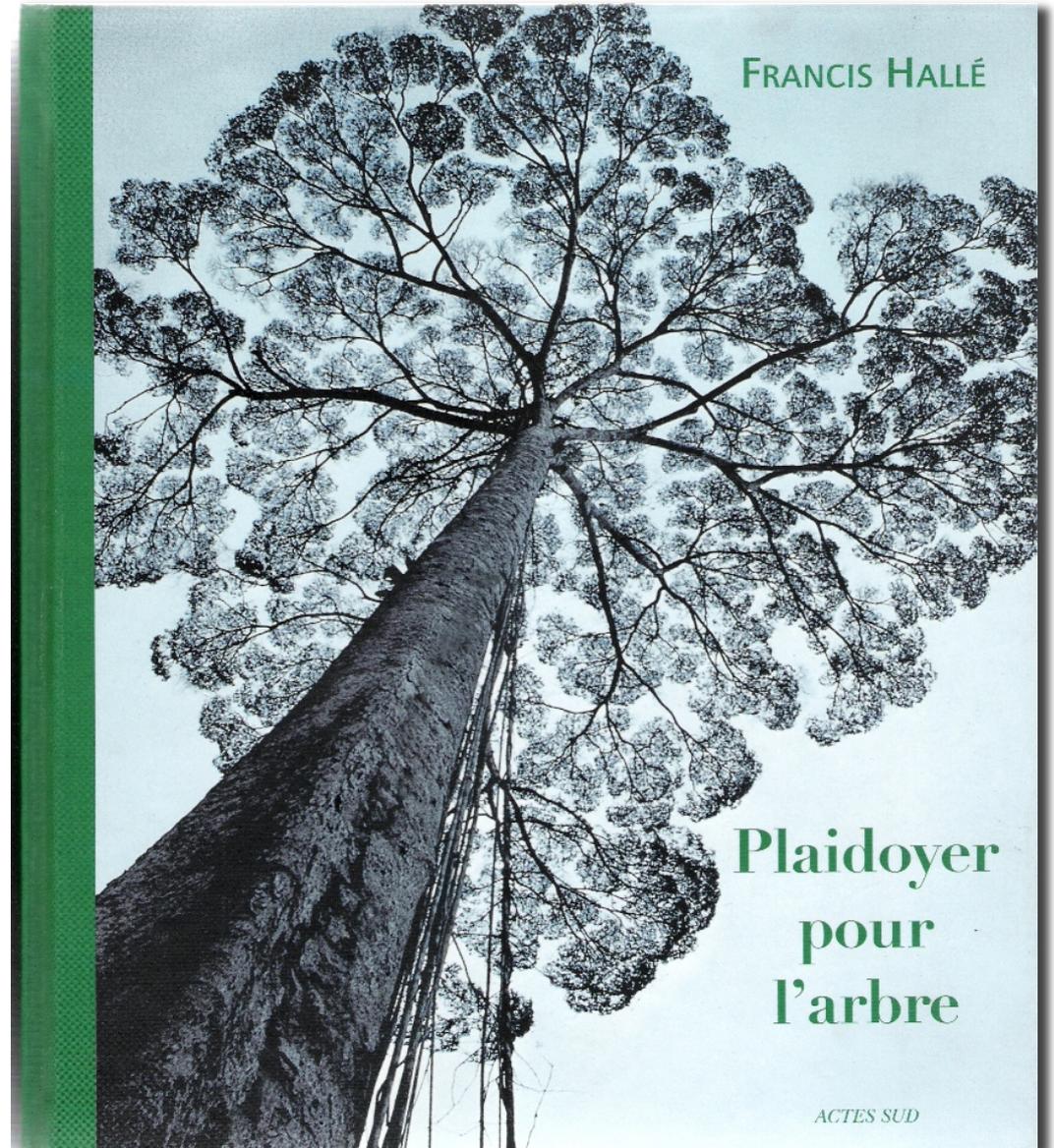
Le feuillage de ce bignonia centenaire offrait une magnifique tonnelle à la terrasse extérieure, située au premier étage. PHOTO V. D.



Francis Hallé
Éloge de la plante
Pour une nouvelle biologie

POINTS

SCIENCES



FRANCIS HALLÉ

**Plaidoyer
pour
l'arbre**

ACTES SUD

**Conférence à Cognac
Le 29 septembre 2010
120 personnes**

Mais aussi...

Encore un arbre disparu à Cognac le 10 juin 2012

Rue Lecocq de Boisbaudran



Merci à la municipalité

Encore un arbre disparu à Cognac le 10 novembre 2013

Boulevard Denfert-Rochereau



Merci au groupe KLESIA...

A suivre...